

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK

ARRETE N° 2018-

1059

/ MA - SG DU

12 AVR. 2018

PORTANT ADMISSION AU BREVET DE TECHNICIEN EN GENIE RURAL (BTGR)
DU CENTRE D'APPRENTISSAGE AGRICOLE DE SAMANKO, SESSION DE
FEVRIER 2018

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de l'Agriculture ;
- Vu la Loi n° 06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole ;
- Vu l'Ordonnance n° 07-026/P-RM du 18 juillet 2007 portant création des Centres d'Apprentissage Agricole ;
- Vu le Décret n°07-251/P-RM du 2 août 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Centres d'Apprentissage Agricole ;
- Vu le Décret n°09-186/P-RM du 04 mai 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Agriculture ;
- Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 31 Décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°07-2940/MA-SG du 14 novembre 2007 déterminant le détail des modalités d'application du Décret n° 07-251/P-RM du 02 août 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Centres d'Apprentissage Agricole ;
- Vu le Procès-Verbal de Délibération du jury en date du 12 mars 2018,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les élèves du Centre d'Apprentissage Agricole de Samanko, dont les noms suivent sont déclarés admis par ordre de mérite, aux épreuves du Brevet de Technicien en Génie Rural « BTGR », session de Février 2018.

Il s'agit de :

NOMS	PRENOMS	CENTRE	MOYENNE	MENTION
Bassidi	TANGARA	SAMANKO	15,55	Très Bien
Nama Boubacar	COULIBALY	SAMANKO	14,29	Bien
Anta	ARAMA	SAMANKO	12,83	Assez Bien

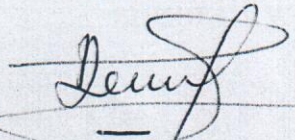
ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 12 AVR. 2018

AMPLIATIONS

- Original	1
- PRM-AN-CS- CESC	4
- SGG-HCC – CC	3
- PRIMATURE	1
- Tous MINISTERES	36
- GOUVERNEURS DE REGIONS.	11
- TTES DRA	11
- TTES DIVISIONS DNA.....	6
- CAA.....	4
- INTERESSES.....	3
- ARCHIVE.....	1
- J.O.....	1

Le ministre,



Dr. Nango DEMBELE

